

versité de la Colombie-Britannique, soit accusé d'essayer d'étouffer un scandale.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

RENVOI D'UNE QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vu la réponse que le vice-premier ministre m'a donnée à propos de l'enquête fédérale sur les événements à Oka, je demande le consentement unanime concernant une motion. Appuyée par le député de Broadview—Greenwood, je propose:

Que la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été 1990 soit renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cette proposition faisait évidemment partie de la motion originale sur laquelle nous n'avons pas pu voter quand nous en avons discuté. J'aurais aimé que la députée m'en parle avant de proposer sa motion. Comme je l'ai dit, le gouvernement, dans la motion qu'il a présentée, se montrait prêt à renvoyer le sujet au comité. Mais comme le leader parlementaire de la députée me le dit souvent: pas de surprises, je n'aime pas les surprises.

Affaires courantes

Pour montrer que je réagis plus vite aux imprévus que le leader de l'opposition, nous donnons notre consentement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Simple clarification, monsieur le Président. Le leader du gouvernement dit que la motion originale renfermait cette disposition. Si ma mémoire est bonne, il proposait le renvoi de la question au Comité de la justice et non au Comité des affaires autochtones. Je me trompe peut-être, mais il me semble qu'il parlait du Comité de la justice. Voudrait-il préciser?

M. Andre: Vous avez raison, c'est bien cela. Mais comme mon collègue de la Défense nationale l'a fait remarquer aujourd'hui, les comités de la Chambre sont parfaitement libres de choisir les sujets d'étude, depuis la réforme apportée par notre gouvernement. Nous ne voyons donc aucun inconvénient à autoriser ce qui pouvait se faire de toute façon.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre est-il en train de déclarer que, contrairement à la politique des conservateurs au Comité des transports, il laissera vraiment ses membres du Comité des affaires autochtones participer à une réunion du comité, afin qu'ils puissent demander que cette question en particulier soit étudiée?

M. Andre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Encore une fois, le Nouveau Parti démocratique essaie de prêter de mauvaises intentions aux députés de ce côté-ci de la Chambre, et je m'y oppose.

M. le Président: La motion dont la Chambre est saisie porte que toute la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été dernier soit renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones. La Chambre semble consentir.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition si-